

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Quote-part 2019 – MRC de Montcalm
  - 3.3 Quote-part SSI 2019 – MRC de Montcalm
  - 3.4 Quote-part de l'Écocentre pour 2019
  - 3.5 Contributions 2019 – CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (réseau biblio)
  - 3.6 Affectation de l'excédent accumulé non-affecté – projets 2018 à finaliser
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (janvier 2019)
  - 5.2 Dépôt du décret de population 2019
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
  - 7.1 Rémunération du personnel électoral - 2019
  - 7.2 Nomination de responsables pour l'application de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Montcalm
  - 7.3 Nomination des comités pour l'année 2019
  - 7.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 625-2019 – Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
  - 7.5 Adoption du Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 et concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux
  - 7.6 Entente sur la délégation à la Municipalité régionale de comté de Montcalm de la compétence pour réaliser un appel d'offres commun et pour l'adjudication éventuelle d'un contrat pour la fourniture de services au niveau des collectes municipales des résidus domestiques dangereux (RDD)
  - 7.7 Contrat d'animation pour le camp de jour 2019
  - 7.8 Autorisation de vente de remorque et d'équipement d'arrosage
  - 7.9 Mandat pour l'animation de l'activité Fête nationale du Québec 2019
  - 7.10 Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité - saison 2019 avec Pays Urbain
  - 7.11 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiécage 2019
  - 7.12 Emprunt temporaire sous forme de marge de crédit – financement des dépenses d'administration courantes
  - 7.13 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation (lot 5 400 393)
  - 7.14 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un changement d'usage (lot 2 539 005)

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

- 7.15 Demande de subvention de PIIA (37, rue Principale) – remplacement de fenêtres et finition extérieure du bâtiment principal
  - 7.16 Demande de subvention de PIIA (27, rue Grégoire) – réfection de la toiture et aménagement d'une galerie au bâtiment principal
  - 7.17 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2019
  - 7.18 Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2019
  - 7.19 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête des récoltes 2019
  - 8. VARIA
  - 8.1 Motion de félicitations aux bénévoles – tournoi de ballon-balai familial et carnaval 2019
  - 8.2 Motion de félicitations à la Fabrique de Saint-Esprit – souper-concert 2019
- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-02-021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2019-02-022

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 comme présenté.

**ADOPTÉE.**



**3. APPROBATION DES COMPTES**

**3.1 Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 janvier 2019 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2019-02-023

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 janvier 2019 totalisant **154 624.13 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 janvier 2019, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **5 841.22 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**3.2 Quote-part 2019 – MRC de Montcalm**

Considérant le Règlement 493-2018 de la MRC de Montcalm.

2019-02-024

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** à la MRC de Montcalm, la quote-part 2019 de **201 011 \$**, en trois (3) versements égaux, soit le 15 avril, 14 juin et 15 août.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, aux postes budgétaires déterminés lors de l'adoption du budget 2019 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3.3 Quote-part SSI 2019 – MRC de Montcalm**

Considérant le Règlement 493-2018 de la MRC de Montcalm.

2019-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pître  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** à la MRC de Montcalm pour le service de sécurité incendie, la quote-part 2019 de **316 238 \$**, en trois (3) versements égaux, soit le 15 avril, 14 juin et 15 août.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-22000-951** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3.4 Quote-part de l'Écocentre pour 2019**

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit doit verser sa quote-part pour couvrir les dépenses d'exploitation de l'Écocentre pour 2019;

Considérant que de l'article 10 de l'entente intermunicipale prévoit que chacune des municipalités faisant partie de la régie intermunicipale doit prévoir par résolution que les surplus dégagés par l'Écocentre feront l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

2019-02-026

IL EST PROPOSÉ PAR :  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** les trois (3) versements de 8 090.25 \$ en plus du dernier (1) versement de 8 090.26 \$ totalisant l'ensemble de la quote-part prévue pour l'année 2019 de **32 361.01 \$**, soit un premier le 15 mars 2019, un deuxième le 17 juin 2019, un troisième le 16 septembre 2019 et un dernier le 16 décembre 2019.

**D'AFFECTER** l'ensemble de la dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-45300-959** et d'en autoriser le paiement.

De plus, la municipalité demande à ce que les surplus dégagés au fil des années fassent l'objet d'un fonds réservé affecté audit Écocentre.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**3.5 Contributions 2019 – CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (réseau biblio)**

Considérant la facture 24342 reçue le 30 janvier 2019 pour la contribution annuelle 2019.

2019-02-027

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** à CRSBP du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., la contribution municipale 2019 au montant de **13 646.96 \$ taxes incluses**, comme détaillé à la facture 24342 du 25 janvier 2019, et d'en autoriser le paiement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70230-494**.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3.6 Affectation de l'excédent accumulé non-affecté – projets 2018 à finaliser**

Considérant les mandats octroyés et non-finalisés en cours d'année 2018;

Considérant que ces mandats sont reportés à l'année 2019 et qu'il y a lieu d'affecter à l'excédent accumulé non-affecté les sommes nécessaires pour la réalisation de ces mandats, comme décrit ci-dessous.

2019-02-028

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AFFECTER** les dépenses suivantes, plus taxes, à l'excédent accumulé non-affecté comme suit :

Fournisseur	Résolution	Projet	Montants à affecter à l'excédent
Parallèle 54 expert-conseil inc.	2018-11-322	Étude technico-économique	7 000.00 \$ 34 300.00 \$
Parallèle 54 expert-conseil inc.	2018-10-299	Travaux de réhabilitation poste de pompage Vézina	24 600.00 \$
Clôtures Saint-François		Clôture coulissante site des neiges usées	2 760.00 \$
ASN Compression inc.	2018-12-353	Réparation du surpresseur défectueux	7 900.00 \$

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**4. CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 25 janvier 2019.

~~~~~

**5. DÉPÔT DE RAPPORTS**

**5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (janvier 2019)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de janvier 2019.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**5.2 Dépôt du décret de population 2019**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le décret de population 2019 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 2023 à 2020 habitants, représentant une baisse de 3 habitants.

~~~~~

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

**7. AFFAIRES DIVERSES**

**7.1 Rémunération du personnel électoral - 2019**

**Considérant** la vacance à la préfecture et la tenue probable d'élections municipales le 10 mars 2019;

**Considérant** que les municipalités et ville de la MRC doivent embaucher du personnel électoral;

**Considérant** la pertinence d'établir et d'appliquer une rémunération uniforme pour l'ensemble des municipalités et ville à l'occasion de cette élection régionale afin de favoriser l'équité des conditions de travail;

**Considérant** les consultations faites auprès des directions générales des municipalités et ville afin d'établir une tarification appropriée;

**Considérant** les dispositions prévues à l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) et à l'article 4 de l'annexe 1 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) concernant la rémunération additionnelle à laquelle le président et le secrétaire d'élection ont droit lors d'une telle élection;

**Considérant** le projet de tarification et rémunération déposé par la présidente d'élection.

2019-02-029

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pître  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil adopte la grille de tarification et rémunération suivante :

| Fonctions et tâches                                                                                                                                                 | Rémunération                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>OFFICIERS</b>                                                                                                                                                    |                                                           |
| Président d'élections                                                                                                                                               |                                                           |
| <b>Confection et révision de la liste électorale:</b><br>ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote,<br>commission de révision (avec scrutin) | 1,15 \$ / électeurs<br>maximum 5 500 \$<br>minimum 500 \$ |
| <b>Confection de la liste électorale:</b><br>ajout des électeurs non domiciliés, division en sections de vote,<br>sans commission de révision (sans scrutin)        | 50 ¢ / électeurs<br>maximum 4 500 \$<br>minimum 250 \$    |

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

|                                                                                                               |                                                                                                |                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Révision sans confection de la liste électorale<br>délai depuis la dernière révision est inférieur à 90 jours |                                                                                                | 50 ¢ / électeurs<br>maximum 4 500 \$<br>minimum 250 \$ |
| Jour du BVA                                                                                                   |                                                                                                | 425 \$                                                 |
| Jour du BVO                                                                                                   |                                                                                                | 630 \$                                                 |
| secrétaire d'élections                                                                                        | 75 % de la rémunération du président                                                           |                                                        |
| adjoint au président                                                                                          | 50 % de la rémunération du président                                                           |                                                        |
| <b>PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION</b>                                                          |                                                                                                |                                                        |
| Employés municipaux à l'exception des officiers d'élections                                                   | taux horaire en vigueur + prime de 35 \$ si prestation de travail en soirée (à partir de 19 h) |                                                        |
| Personnel externe                                                                                             | 20 \$ / heure                                                                                  |                                                        |
| Formation du personnel externe                                                                                | 35 \$ / séance                                                                                 |                                                        |
|                                                                                                               | 49 ¢ / km pour les déplacements liés                                                           |                                                        |
| <b>PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN</b>                                                                           |                                                                                                |                                                        |
|                                                                                                               | <b>BVA 9 hres</b>                                                                              | <b>BVO 12 hres</b>                                     |
| Scrutateur                                                                                                    | 205 \$                                                                                         | 245 \$                                                 |
| Secrétaire                                                                                                    | 185 \$                                                                                         | 220 \$                                                 |
| PRIMO                                                                                                         | 185 \$                                                                                         | 220 \$                                                 |
| Président table de vérification                                                                               | 150 \$                                                                                         | 180 \$                                                 |
| Membre de la table de vérification                                                                            | 125 \$                                                                                         | 150 \$                                                 |
| Personnel de soutien                                                                                          | 125 \$                                                                                         | 150 \$                                                 |
| Formation                                                                                                     | 35 \$ / séance                                                                                 | 35 \$ / séance                                         |

Que le conseil de la MRC recommande à chacun des conseils municipaux d'adopter et d'appliquer cette même grille de tarification et rémunération.

Que les remboursements des dépenses de personnel électoral aux municipalités et ville soient faits conformément à cette grille.

**DE TRANSMETTRE** copie conforme de la présente résolution aux municipalités/ville de la MRC de Montcalm et à la comptabilité.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**7.2 Nomination de responsables pour l'application de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Montcalm**

**Considérant** que la MRC de Montcalm et la municipalité de Saint-Esprit ont signé une entente dans le cadre de la *Politique de gestion des cours d'eau*;

**Considérant** que l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* exige la nomination d'une personne désignée par le conseil municipal.

2019-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** l'inspectrice municipale, Madame Mélanie Marchand, ainsi que le directeur des infrastructures et de l'aménagement, Monsieur Jean-François Boileau, comme responsables pour l'application de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Montcalm.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**



**7.3 Nomination des comités pour l'année 2019**

**Considérant** le désir de l'administration municipale d'optimiser sa structure organisationnelle et d'améliorer ses processus;

**Considérant** le désir des élus municipaux de mieux maîtriser les dossiers dont ils sont responsables et de s'impliquer davantage dans ces derniers;

**Considérant** qu'il y a lieu de créer des comités qui veilleront à l'avancement de chacun des dossiers;

**Considérant** que chaque comité sera représenté par des élus et des responsables municipaux.

2019-02-031

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** les élus et employés municipaux ci-dessous comme responsables sur les différents comités.

**DE PRÉCISER** que chaque comité a un pouvoir de recommandations au conseil municipal, sans pouvoir décisionnel.

Que monsieur Michel Brisson, maire, ainsi que madame Caroline Aubertin, directrice-générale, disposent du droit de siéger à tous les comités.

Qu'une politique de régie interne précise le mandat de chaque comité.

Que chaque comité est autorisé à s'adjoindre d'un ou deux citoyens au besoin.

Que chaque comité se rencontre au besoin et de façon régulière, et produise un compte-rendu de réunion.

Que chaque membre d'un comité signe une entente de confidentialité.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

| Comité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Élus                            | Employés municipaux                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Culture</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ginette Brien<br>Sandra Cardin  | Annie Chaumont                      |
| Mandat : Mettre en place des activités en lien avec la <i>Politique culturelle de la MRC de Montcalm</i> . Développer le circuit patrimonial déjà existant. Promouvoir la culture via la bibliothèque. Établir une programmation pour les Journées de la culture. S'impliquer auprès du réseau bibliothèque. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                 |                                     |
| <b>Écocentre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Michel Brisson                  | Caroline Aubertin                   |
| Mandat : Prendre part à l'administration du conseil d'administration avec les municipalités de Saint-Alexis et Sainte-Julienne. Transmettre au conseil municipal les informations échangées lors de rencontres avec le comité fondateur. Élaborer des chroniques pour diffusion sur l'Écocentre et sujets généraux divers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                 |                                     |
| <b>Éducation et écoles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Ginette Brien                   | Caroline Aubertin                   |
| Mandat : Proposer la mise sur pied de projets à caractères municipaux ou de nature politique auprès des jeunes Spiritois. Maintenir une communication régulière avec la direction de l'école et la <i>Commission scolaire des Samares</i> afin d'assurer un lien constructif entre la municipalité et l'école pour l'aboutissement de projets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                 |                                     |
| <b>Embellissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sandra Cardin                   | Annie Chaumont                      |
| Mandat : Assister le fournisseur de services dans l'élaboration de ses demandes pour le budget, viser le maintien de la certification des Fleurons du Québec, proposer de nouveaux aménagements paysagers, mettre sur pied un concours « Fleurir Saint-Esprit » et élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                 |                                     |
| <b>Environnement et aménagement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Sandra Cardin<br>Ricky Soly     | Jean-François Boileau               |
| Mandat : Collaborer avec le comité « citoyens d'environnement » pour faire avancer ou connaître des projets municipaux et recommander des actions pour intégrer le volet environnemental dans les projets municipaux. Proposer ou analyser de nouveaux projets de développement et d'aménagement afin d'y intégrer un volet environnemental lorsque possible. S'impliquer à l'organisation de la <i>Journée Verte</i> et tenir un kiosque d'information à diverses activités municipales. Mettre en œuvre et réviser le « Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme <i>Climat municipalités 2013-2017</i> ». Promouvoir la politique de subvention pour les couches lavables. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers. |                                 |                                     |
| <b>Fabrique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Richard Pitre<br>Michel Brisson | Caroline Aubertin<br>Annie Chaumont |
| Mandat : Maintenir une communication avec le comité de la Fabrique afin d'assurer un lien constructif entre les parties pour ce qui a trait au Parc des Optimistes, Parc Benny et Parc des Érables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                 |                                     |
| <b>Finances</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Maxime Villemaire               | Annie Chaumont<br>Johanne Ringuette |
| Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Assurer un suivi, de façon trimestrielle, du budget en cours. Évaluer la faisabilité d'entreprendre de nouveaux projets prévus au budget de l'année en cours et s'assurer d'épuiser les budgets prévus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                 |                                     |



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                 |                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Gestion des actifs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Claude Gosselin                 | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| Mandat : Assurer le suivi et la mise à jour du <i>Programme de gestion des actifs municipaux</i> , qui vise à gérer de façon optimale et permettre des décisions éclairées en matière d'infrastructures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                 |                                            |
| <b>GMR (gestion des matières résiduelles)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Ricky Soly                      | Jean-François Boileau                      |
| Mandat : Préparer un projet de règlement scindant les types de collectes et précisant l'utilisateur de conteneur selon le type d'usage. Sensibiliser les citoyens à la consommation responsable. Collaborer au maintien de l'inventaire du matériel municipal relatif aux collectes. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les collectes et sujets généraux divers.                                                                                                                                                 |                                 |                                            |
| <b>Incendie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Michel Brisson<br>Richard Pitre | Caroline Aubertin                          |
| Mandat : Prendre part à l'administration du conseil d'administration avec les municipalités de Saint-Alexis et Saint-Roch-de-l'Achigan. Transmettre au conseil municipal les informations échangées lors des rencontres avec le comité du Service Sécurité Incendie. Élaborer des chroniques pour diffusion sur la prévention et sujets généraux divers. Recommandation au conseil des maires de la MRC de Montcalm.                                                                                                     |                                 |                                            |
| <b>Investissements (excluant la voirie)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Michel Brisson                  | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Orienter les interventions en investissement, en tenant compte des projets prévus au programme triennal d'immobilisation, tout en respectant le budget. Élaborer les projets présentés en transmettant des recommandations au conseil.                                                                                                                                                                                                                      |                                 |                                            |
| <b>Loisirs et sports</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Maxime Villemaire               | Julie Lacombe<br>Sherron Kollar            |
| Mandat : Mettre en place des événements municipaux sportifs et de loisir. Développer les activités déjà existantes (Fête nationale, Fête des Récoltes, Journée Verte, Carnaval, semaines thématiques, etc.) et s'adjoindre de sous-comité lorsque requis. Promouvoir les loisirs et le sport via nos parcs, terrain de balle, installations, etc. Établir une programmation pour les journées de la persévérance scolaire. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les événements en cours et sujets généraux divers. |                                 |                                            |
| <b>Mesures d'urgence</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Richard Pitre                   | Annie Chaumont                             |
| Mandat : Mettre sur pied et mettre à jour un plan de mesures d'urgence en collaboration avec le Ministère de la sécurité publique. Proposer des recommandations afin de sensibiliser la population à la sécurité civile. Élaborer des chroniques pour diffusion sur la préparation en cas de sinistre, la prévention et les mesures d'urgence.                                                                                                                                                                           |                                 |                                            |
| <b>Olymel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Ginette Brien                   | Caroline Aubertin                          |
| Mandat : Établir un canal de communication avec notre plus grand citoyen corporatif afin d'entretenir de bonnes relations et un meilleur suivi des dossiers. Voir au respect de l'entente industrielle en vigueur et se prononcer sur les demandes de modifications.                                                                                                                                                                                                                                                     |                                 |                                            |
| <b>OMH (office municipal d'habitation)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Michel Brisson                  |                                            |
| Mandat : Siéger sur le conseil d'administration à titre de représentant de la municipalité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                 |                                            |

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                      |                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Pôle bioalimentaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Michel Brisson<br>Claude Gosselin                    | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| Mandat : Agrandir le parc industriel existant en développant un pôle régional d'excellence bioalimentaire afin de créer des emplois, assurer la rétention des producteurs et transformateurs et dynamiser la région.                                                                                                                                                                                                                                |                                                      |                                            |
| <b>Politique familiale et aînés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Maxime Villemaire                                    | Julie Lacombe                              |
| Mandat : Mettre sur pied et assurer sa mise en œuvre une politique familiale et des aînés. Évaluer si nous arrimons notre politique avec la <i>Politique familiale de la MRC de Montcalm</i> (à venir). Élaborer des chroniques pour diffusion sur la politique et sujets généraux divers.                                                                                                                                                          |                                                      |                                            |
| <b>Réaménagement du village</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Michel Brisson<br>Sandra Cardin                      | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| Mandat : Consulter la population afin d'établir les besoins, les priorités et les idées de la communauté afin de présenter un projet de réaménagement qui rejoindra le plus de citoyens possible. Redéfinir l'espace au sol en maximisant les espaces verts et les aires de détente pour créer un lieu de rassemblement intergénérationnel tout en améliorant la sécurité des lieux. Élaborer des chroniques pour diffusion sur le projet en cours. |                                                      |                                            |
| <b>Ressources humaines</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Claude Gosselin                                      | Caroline Aubertin                          |
| Mandat : Assurer un suivi concernant tout ce qui concerne les ressources humaines (entrevues, suivi avec le syndicat, convention collective, politique des cadres, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                      |                                            |
| <b>Sentiers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Michel Brisson<br>Maxime Villemaire<br>Sandra Cardin | Jean-François Boileau                      |
| Mandat : Recommander les pôles d'intérêt, réseaux ou sentiers potentiels dans la municipalité et assurer un lien avec le projet de sentiers inter-municipaux. Voir à l'acceptabilité sociale des projets dans la communauté avant la phase d'implantation. Évaluer les nouveaux projets de développements et d'aménagement afin de prévoir un réseau ou lien cyclable si requis.                                                                    |                                                      |                                            |
| <b>Urbanisme (CCU)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Sandra Cardin                                        | Jean-François Boileau                      |
| Mandat : Soumettre des recommandations sur les demandes de dérogations mineures, demandes de PIIA, évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, conformément au règlement en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                      |                                                      |                                            |
| <b>Voirie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Claude Gosselin                                      | Jean-François Boileau                      |
| Mandat : Participer activement à la préparation des budgets. Orienter les interventions annuel et saisonnier sur le réseau de voirie, en tenant compte des projets d'investissement prévus au programme triennal d'immobilisation, tout en respectant le budget en cours.                                                                                                                                                                           |                                                      |                                            |

ADOPTÉE.



**7.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 625-2019 – Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Ginette Brien, conseillère, à l'effet que le *Règlement 625-2019 – Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

- Les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.
- Les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le directeur général, tout autre officier municipal autorisé et les responsables d'activité budgétaire de la municipalité doivent suivre.

Une copie du projet de Règlement 625-2019 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



**7.5 Adoption du Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 et concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont été présentés lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 14 janvier 2019;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mis à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet.

2019-02-032

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 624-2019 amendant le Règlement 623-2018 et concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2019 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 4 du ruisseau St-Jean et une compensation pour services municipaux*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



**7.6 Entente sur la délégation à la Municipalité régionale de comté de Montcalm de la compétence pour réaliser un appel d'offres commun et pour l'adjudication éventuelle d'un contrat pour la fourniture de services au niveau des collectes municipales des résidus domestiques dangereux (RDD)**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).

2019-02-033

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la conclusion d'une entente relative aux collectes municipales de résidus domestiques dangereux (RDD) avec la MRC de Montcalm, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités/ville de la MRC de Montcalm de conclure ladite entente.

**D'ANNEXER** l'entente à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**D'AUTORISER** monsieur Michel Brisson, maire, et madame Caroline Aubertin, directrice générale, à signer ladite entente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



**7.7 Contrat d'animation pour le camp de jour 2019**

2019-02-034

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise *Les Productions Méga Animation inc.* pour voir à organiser et à animer le camp de jour thématique 2019 tel que décrit dans l'offre de services #19-007L. La municipalité contribue de cette façon :

- Remboursement pour les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 55 \$  
(subvention de la municipalité passe de 50 % du coût à 52.4 % cette année, par rapport à l'an dernier)
- Remboursement pour les non-résidents, mais travaillant à Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest 35 \$  
(subvention de la municipalité passe à 33.3% du coût cette année)

Aucun montant n'est versé pour les frais du service de garde.

Entre autres obligations inscrites au contrat, la municipalité s'engage à verser la rémunération à 50 % de deux (2) à (3) trois animateurs selon le salaire négocié entre l'animateur et *Les Productions Méga Animation inc.*, salaire normalement admissible à une subvention d'Emploi été Canada.

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi du 25 juin au 16 août 2019 inclusivement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-996** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**7.8 Autorisation de vente de remorque et d'équipement d'arrosage**

**Considérant** que la municipalité possède un réservoir de 200 gallons en bonne condition ainsi que des composantes de système d'arrosage;

**Considérant** que la municipalité désire se départir de ces équipements;

**Considérant** que *Pays Urbain* souhaite se procurer ces équipements.

2019-02-035

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VENDRE** à *Pays Urbain* la remorque et l'équipement d'arrosage pour un montant de 660 \$ plus taxes.

La facture devra être acheminée directement à ladite compagnie, payable selon les modalités de paiement de la municipalité.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019



**7.9 Mandat pour l'animation de l'activité Fête nationale du Québec 2019**

**Considérant** l'importance du conseil municipal de souligner la journée de la Fête nationale du Québec;

**Considérant** la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2019-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Catch&Co* pour l'animation des activités entourant les célébrations de la Fête nationale du Québec qui se tiendra le 23 juin 2019 au terrain de balle, comme décrit à l'offre de services au montant de **6 245 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-447** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**7.10 Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité - saison 2019 avec Pays Urbain**

**Considérant** l'offre de services de la firme *Pays Urbain* concernant les services de conception, de réalisation, d'entretien et d'arrosage des différents lieux de fleurs et aménagements de plates-bandes pour l'été 2019;

**Considérant** que la municipalité a été reconnue pour l'excellence dans ce domaine en conservant quatre (4) fleurons en 2018.

2019-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'OCTROYER** à la firme *Pays Urbain* le mandat de réalisation décrit dans son offre de services reçue le 28 janvier 2019, incluant les honoraires au montant de **24 799.98 \$ taxes incluses** et couvre la période du premier lundi de mai 2019 au premier vendredi de novembre 2019. Le paiement des honoraires s'effectuera sur présentation de facture en trois (3) versements égaux de 8 266.66 \$ le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre 2019.

L'offre inclut :

- ouverture de terrains;
- plantation des annuelles;
- installation et entretien des jardinières (à partir du premier lundi de juin jusqu'au premier vendredi de septembre selon le type de jardinières installées);
- taille de haies et élagage de petits arbres (d'une hauteur de moins de 125 cm);
- installation des décorations d'Halloween;
- fermeture de terrains;
- installation des décorations de Noël;
- remorque et réservoir d'arrosage.

L'offre inclut également tout équipement horticole requis à l'exécution du contrat tel que, de manière non limitative, le système d'arrosage, les véhicules, les remorques, l'essence, le temps d'homme ainsi que l'engrais pour les plates-bandes, les jardinières et les potées fleuries municipales. Le tout tel que décrit dans l'offre de services.

**D'AUTORISER** l'administration à se procurer les fleurs et autres produits nécessaires pour la réalisation du mandat de *Pays Urbain*, le tout tel qu'il sera discuté entre le mandataire et le *Comité Embellissement* lors d'une rencontre de présaison. Un bon de commande sera préparé pour

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

permettre à *Pays Urbain* de procéder aux achats de fleurs et d'autres produits au nom de la municipalité.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, au poste budgétaire **02-62200-459** pour les honoraires professionnels et au poste budgétaire **02-62200-626** pour les acquisitions de matériel, fleurs et autres et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**7.11 Travaux d'asphaltage/nids-de-poule et rapiéçage 2019**

**Considérant** que la saison des nids-de-poule arrive à grands pas et que nous ne voulons pas monopoliser le temps de l'inspecteur en voirie en l'affectant pratiquement qu'à cette tâche;

**Considérant** que depuis de nombreuses années, l'asphalte froid était la façon de réparer les nids-de-poule et qu'il est souhaitable d'effectuer leur réparation avec de l'asphalte chaud étant donné que les réparations sont plus durables dans le temps;

**Considérant** que la municipalité n'est pas équipée pour effectuer ce genre de travail en régie;

**Considérant** l'expérience vécue positivement en 2017 et 2018 avec cette façon de procéder;

**Considérant** qu'une somme a été prévue en ce sens au budget 2019.

2019-02-038

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la directrice générale à retenir les services d'une entreprise d'asphaltage à deux ou trois reprises cette année pour procéder à des correctifs de nids-de-poule et de petites « portions d'asphalte » avec un procédé d'asphalte chaud et de rouleau compacteur là où il n'y a pas de travaux d'infrastructures de prévus pour le moment. Un budget maximal de **25 000 \$ net** est alloué pour la saison 2019. Diverses entreprises de la région peuvent être sollicitées afin de produire des offres de services en ce sens.

Le directeur des infrastructures et de l'aménagement sera responsable d'identifier les endroits propices à de telles réparations.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-521** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**7.12 Emprunt temporaire sous forme de marge de crédit – financement des dépenses d'administration courantes**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Esprit possède une marge de crédit temporaire afin de couvrir les dépenses d'administration courante si nécessaire et qu'il y a lieu de la renouveler en cas de besoin.

2019-02-039

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE PROCÉDER** au renouvellement annuel de la marge de crédit déjà existante à la Caisse Desjardins de Montcalm afin de financer les dépenses d'administration courantes lorsque nécessaire selon les conditions et termes suivants :

- le montant maximal qui pourra être dû sur avance ne devra pas excéder **250 000 \$** et les avances temporaires de l'année 2019 devront être payées en totalité;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

- les déboursés sur la marge de crédit se feront automatiquement selon les besoins;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur majoré de 0,50 %;
- les intérêts seront remboursés mensuellement et les remboursements du capital se feront quotidiennement selon les disponibilités au compte.

**DE TRANSMETTRE** à la Caisse Desjardins de Montcalm une copie de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.13 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation (lot 5 400 393)**

**Considérant** que le demandeur désire obtenir l'autorisation pour l'aliénation d'une partie de sa propriété afin de pouvoir procéder à la vente, laquelle est située dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1);

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation du lot demeure inchangée;

**Considérant** que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture;

**Considérant** que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm et aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

2019-02-040

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPUYER** la demande présentée par Les Fermes C. Grégoire et Fils inc. auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin qu'il soit permis d'aliéner une partie de sa propriété (lot 5 400 393).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.14 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un changement d'usage (lot 2 539 005)**

**Considérant** que M. Bernard Patry, d'Entreprises B. Patry inc., demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour procéder à un changement d'usage;

**Considérant** que la propriété est située dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1);

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**Considérant** que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait que le lot est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture depuis plusieurs années;

**Considérant** que la propriété de est située à l'intérieur d'un îlot déstructuré et que le terrain est de faible superficie avec un potentiel agricole très restreint;

**Considérant** que l'usage actuel bénéficiant de droit acquis (sciage et fabrication de moulures de bois) et que l'usage projeté visant un atelier d'ébénisterie (armoires de cuisine) sont tous deux dans la même classe d'usage (commerce local, classe B) au sens du règlement de zonage #364 de la municipalité.

**Considérant** que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm et aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

2019-02-041

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPUYER** la demande présentée par M. Bernard Patry, d'*Entreprises B. Patry inc.* auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'il soit permis d'exercer l'usage atelier d'ébénisterie sur sa propriété (lot 2 539 005).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.15 Demande de subvention de PIIA (37, rue Principale) – remplacement de fenêtres et finition extérieure du bâtiment principal**

**Considérant** qu'une demande d'aide financière a été déposée le 10 janvier 2019 dans le cadre du Règlement 608-2017 relatif au programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au PIIA;

**Considérant** que les travaux en lien avec les permis 2017-00118 et 2018-00136 sont recevables pour une demande de subvention et ont été effectués dans le respect des conditions liées au règlement 608-2017;

**Considérant** que pour être admissible à l'octroi d'une subvention en vertu dudit programme, il faut dans un premier temps et au minimum que les travaux concernent uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, et ce, puisque les travaux effectués à l'intérieur ne sont pas éligibles à une subvention. Et que, dans un deuxième temps, les travaux respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment ou tentent de redonner lesdites caractéristiques au bâtiment ancestral faisant l'objet des travaux.

2019-02-042

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'octroi d'une subvention de **4 495.29 \$** pour le lot 2 540 388 en lien avec le *Programme de subvention PIIA* puisque les travaux rencontrent les exigences requises et qu'ils sont donc admissibles à la subvention.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-61000-991** et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**7.16 Demande de subvention de PIIA (27, rue Grégoire) – réfection de la toiture et aménagement d'une galerie au bâtiment principal**

**Considérant** qu'une demande d'aide financière a été déposée le 18 décembre 2018 dans le cadre du Règlement 608-2017 relatif au programme de revitalisation applicable aux bâtiments assujettis au PIIA;



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**Considérant** que les travaux en lien avec le permis 2018-00077 sont recevables pour une demande de subvention et ont été effectués dans le respect des conditions liées au règlement 608-2017;

**Considérant** que pour être admissible à l'octroi d'une subvention en vertu dudit programme, il faut dans un premier temps et au minimum que les travaux concernent uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, et ce, puisque les travaux effectués à l'intérieur ne sont pas éligibles à une subvention. Et que, dans un deuxième temps, les travaux respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment ou tentent de redonner lesdites caractéristiques au bâtiment ancestral faisant l'objet des travaux.

2019-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'octroi d'une subvention de **4 655.70 \$** pour le lot 2 540 314 en lien avec le *Programme de subvention PIIA* puisque les travaux rencontrent les exigences requises et qu'ils sont donc admissibles à la subvention.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-61000-991** et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement et d'approprier la somme nécessaire du poste excédent de fonctionnement affecté-PIIA : 59-13110-000 créé à cet effet.

ADOPTÉE.



**7.17 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête nationale du Québec 2019**

**Considérant** que la Fête nationale du Québec 2019 se tiendra le dimanche 23 juin 2019;

**Considérant** la programmation et la proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité déposées par le *Comité Loisirs et sports*;

**Considérant** la recommandation favorable du *Comité Loisirs et sports*.

2019-02-044

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue de la *Fête nationale du Québec* qui se tiendra le 23 juin 2019.

**DE NOMMER** le *Comité Loisirs et sports* comme responsable de la *Fête nationale du Québec* 2019.

**DE DEMANDER** à la municipalité de Saint-Roch-Ouest de participer à l'évènement en contribuant pour un montant de **500 \$** plus taxes.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991** et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



**7.18 Autorisation pour la tenue de la Journée verte 2019**

**Considérant** que la Journée verte aura lieu le 4 mai 2019;

**Considérant** qu'il y aura plusieurs kiosques sur les lieux pour donner de l'information, fleurs, arbres, etc.;

**Considérant** que l'organisation de l'évènement nécessite l'aide de deux (2) bénévoles pour aider à faire la signalisation sur le site;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**Considérant** la recommandation favorable du *Comité Environnement et aménagement*.

2019-02-045

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** et d'allouer un budget de **960 \$ net** à la tenue de l'activité *Journée verte* du 4 mai 2019, soit pour acheter des fleurs (500 \$) et du compost (460 \$).

**DE NOMMER** le *Comité Environnement et aménagement* comme responsable de la *Journée verte 2019*. L'entreprise *EBI Environnement inc.* sera responsable du transport de compost qui sera mis à la disposition des citoyens qui en désirent. Le tout sera livré au garage municipal.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-62200-626** et d'en autoriser le paiement.

**DE DEMANDER** l'aide de deux bénévoles à la maison des jeunes de Saint-Esprit pour voir à la signalisation sur le site pendant l'activité, soit de 8 h à 16 h le 4 mai 2019. À titre de compensation et de remerciement, la municipalité versera un montant de **100 \$** à la Maison des jeunes directement. Le diner sera également offert par la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991** et d'en autoriser le paiement.

**D'AVISER** la MRC de Montcalm qu'un conteneur pour ramasser les pneus et des effectifs soient prévus au devis pour la tenue de l'évènement.

**ADOPTÉE.**



**7.19 Autorisation pour la tenue de l'activité Fête des récoltes 2019**

**Considérant** que la Fête des récoltes aura lieu en aout 2019;

**Considérant** la recommandation favorable du *Comité loisirs et sports*.

2019-02-046

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue de la 5<sup>e</sup> édition de la *Fête des récoltes* qui se tiendra en aout 2019, organisée en partenariat avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

**DE NOMMER** le *Comité Loisirs et sports* comme responsable de la Fête des récoltes 2019.

Le comité organisateur devra déposer la programmation et une proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité le plus tôt possible et au plus tard le 30 avril 2019.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-70150-447** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



**8. VARIA**

**8.1 Motion de félicitations aux bénévoles – tournoi de ballon-balai familial et carnaval 2019**

2019-02-047

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

**DE FÉLICITER** tous les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite du tournoi de ballon-balai familial et carnaval 2019 de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest.

La municipalité adresse des remerciements spéciaux à messieurs Benoît Pelletier et son équipe de bénévoles pour leur dévouement ainsi qu'à Alain Robert et son équipe des *Fermes GL Robert* qui se sont occupés de préparer une montagne de neige sécuritaire pour y construire une glissade.

**DE REMERCIER** la Fabrique de Saint-Esprit d'avoir remis toutes les bouteilles et canettes amassées pendant le tournoi à l'école pour qu'ils les échangent à l'épicerie.

**DE FÉLICITER** *Les Balayeurs*, équipe gagnante de l'édition 2019 du tournoi de ballon-balai familial. Qu'une lettre leur soit envoyée en ce sens.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**8.2 Motion de félicitations à la Fabrique de Saint-Esprit – souper-concert 2019**

2019-02-048

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE FÉLICITER** les organisateurs et les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite du souper-concert qui fut un réel succès.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

|                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.</i></p> <p><b>- Original signé -</b><br/>Caroline Aubertin,<br/>Directrice générale et secrétaire-trésorière</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **21 h 03**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2019-02

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée